

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2022**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- Le tirage au sort annuel parmi les électeurs de la commune des 3 jurys d'assises pour 2023.
- Le vote des subventions communales lors de la 1^{ère} session d'attribution pour un montant total de 4 185 €.
- Le vote des nouveaux tarifs de location du gîte communal à compter du 1^{er} janvier 2023.
 - Basse saison 180 €
 - Haute saison (juin à septembre) 235 €
 - Très haute saison (juillet et août) 265 €
 - Week end (2 nuits) 170 €
- La décision modificative budgétaire suivante sur le budget primitif principal 2022 :
Section de fonctionnement – Recettes
Chapitre 77 : Article 775 « produits des cessions d'immobilisations » – 1.00 €
Chapitre 77 : Article 7788 « produits exceptionnels divers » + 1.00 €
- La rectification de la délibération n° D0222022 concernant le montant de l'excédent de clôture d'investissement du compte administratif 2021 du lotissement du Pavillon qui est de 25 000 € et non 69 053.05 €.
- L'acceptation de l'offre d'achat à 800 € de l'ancien camion benne Renault B90.
- L'augmentation du loyer du logement communal au 11 rue du Haut Bourg à 300 €/mois.
- Le renouvellement du CDD de Mme Cécilia CHARTIER, sans contrat aidé, pour 6 mois à compter du 15 septembre 2022, à 20h/semaine annualisés.

Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Martine ROUSSEAU

